



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.26
11 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Trente et unième session
Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 3 a) et b) de l'ordre du jour

**Communications nationales et données présentées dans les
inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées
à l'annexe I de la Convention**

**Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux
de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la
Convention pour la période 1990-2007**

**Rapport de situation sur l'examen des quatrièmes communications
nationales et préparatifs en vue de l'examen des cinquièmes
communications nationales**

Communications nationales et données présentées dans les inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a rappelé la décision 10/CP.13, où il était demandé aux Parties visées à l'annexe I de la Convention de soumettre au secrétariat une cinquième communication nationale avant le 1^{er} janvier 2010 en application des paragraphes 1 et 2 de l'article 12 de la Convention, en vue de soumettre leur sixième communication nationale quatre ans plus tard.
2. Le SBI a commencé d'étudier la date de soumission des sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I, mais n'a pu convenir d'une date à la présente session.
3. Il a décidé de fixer la date de soumission des sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I à sa trente-deuxième session, étant entendu que cette date ne dépasserait pas un délai de quatre ans à partir de la date de soumission prévue des cinquièmes communications nationales. Il a également décidé de poursuivre son examen des autres questions inscrites aux alinéas *a* et *b* du point 3 de l'ordre du jour à sa trente-deuxième session.
4. Le SBI a décidé de transmettre, à sa trente-deuxième session, un projet de décision fixant la date de soumission des sixièmes communications nationales des Parties visées à l'annexe I à la Conférence des Parties à sa seizième session pour adoption.
